

moyen de faire disparaître cet inconvénient ; ce serait d'arracher les perches lorsque le temps de la pêche est passé. Mais on m'a assuré que ces perches tiennent si fortement dans la glaise où elles sont enfoncées, qu'il est impossible de les arracher sans les casser.

Ce qui a contribué jusqu'ici et ce qui devra contribuer à conserver le bois sur l'Île-aux-Coudres, au moins jusqu'à un certain point, ce sont les épaves que le fleuve apporte sur ces rivages. Les eaux qui apportent sur les bords de l'île le précieux engrais dont j'ai parlé plus haut, pendant la saison de l'automne, poussent sur ses rives une assez grande quantité de bois dans les hautes marées du printemps. Dans celui de 1869, on a pu en ramasser au-delà de cent charges de cheval. Ce bois, imprégné d'eau salée, une fois séché, fournit un très-bon aliment pour le fou.

L'Île-aux-Coudres est abondamment fournie de poisson pendant la saison de Pété. Le saumon et l'esturgeon ne fréquentent guère aujourd'hui ses rivages que par accident. Le *barre*, dont autrefois on prenait une assez grande quantité, semble aussi avoir fait ses adieux à l'île. En revanche, l'Île-aux-Coudres abonde en différentes espèces de petits poissons, tels que la *plie*, la *loche* ou *petite morue*, l'éperlan, la *sardine* et l'anguille. Les espèces les plus nombreuses, surtout en haut de l'île, sont celles de la petite morue et de l'éperlan, dont on prend dans les pêches une très-grande quantité.

Il y a deux pêches, dont l'une et l'autre sont placées de chaque côté de la *Pointe-à-Antoine* et où l'on observe un phénomène assez curieux, dont je ne puis me rendre raison : celle des deux pêches qui se trouve sur le côté sud de cette pointe ne prend que de petits éperlans ; celle, au contraire, tendue sur le côté nord de la même pointe, ne prend, en général, que de très-gros éperlans dont une grande partie sont aussi gros que des harengs ordinaires. Ces pêches ne sont qu'à environ sept arpents l'une de l'autre.

Dans la saison de l'automne, l'île est environnée de pêches à anguilles dont chaque tendeur en prend au moins pour sa consommation.

Depuis un peu plus haut que le milieu de l'île et de là jusqu'au bout Est, on prend de la *sardine* en assez grande quantité. L'usage est de faire fondre ce poisson pour en extraire l'huile. Ce n'est certainement pas le moyen de tirer le meilleur parti de cet excellent petit poisson. Le produit de cette pêche donnerait deux et même peut-être trois fois plus de bénéfice si on salait ce poisson dans de petites tinettes pour le vendre au marché.

La pointe ouest de l'île la plus au nord, ou la *Pointe-de-Pilette*, est un excellent endroit pour la pêche à la ligne. On se sert, pour appâter le poisson, de vers qu'on trouve sous les pierres ou dans la vase et dont les petits poissons sont très-friands ; on donne à ces vers le nom de *sangues*.

L'amateur de cette espèce d'amusement peut être assuré que, pendant un seul montant de la marée, lorsque le temps est propice, il prendra autant de poissons qu'il en pourra porter, surtout s'il a le soin de mettre plusieurs hameçons à sa ligne ; il ne la retirera presque jamais de l'eau sans en avoir plusieurs d'accrochés. Si les pêcheurs à la ligne sont plus dignes d'être crus que les chasseurs au fusil, un des premiers m'a assuré qu'il en avait tiré de l'eau huit d'un seul coup de ligne, quatre gros éperlans et quatre grosses loches. Il avait neuf hameçons à sa ligne.

Ce qui surexcite l'ardeur du pêcheur, c'est qu'ordinairement sa ligne n'est pas encore rendue au fond de l'eau que déjà elle est tirillée dans tous les sens par les poissons qui viennent mordre aux appâts. Les trois espèces de poissons que l'on prend sur cette pointe sont la *plie*, la *petite morue* et l'éperlan, dont quelques-uns sont aussi gros que des harengs. Un rocher élevé attendant à l'île, met les pieds du pêcheur à l'abri des insultes de la lame soulevée par le vent. Les mois pendant lesquels le poisson mord avec

le plus de voracité sont ceux d'août, de septembre et d'octobre.

Mais le poisson qui, sans contredit, donne le plus de bénéfice aux habitants de l'Île-aux-Coudres, c'est le *marsoin*, dont quelques-uns ont seize, dix-huit et même au-delà de vingt pieds de long. Dans les eaux froides du printemps, le marsoin est très-gras. On en a tué quelques-uns qui avaient dix et même douze pouces de lard ou de graisse.

Comme cette pêche est très-intéressante et que la manière de la faire est connue de peu de personnes, je me réserve d'en parler assez au long plus tard.

(La suite au prochain numéro.)

CHOSSES ET AUTRES

M. David va reprendre bientôt, dans *L'Opinion Publique*, l'histoire des événements de 37-38.

Il est question d'une grande souscription publique en faveur de la *Minerve*, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation.

La presse canadienne accueille avec faveur la promotion de l'hon. M. Laframboise au banc. Les deux partis lui font des éloges.

Le cardinal de Angelis publie en ce moment un ouvrage où toutes les questions importantes du droit sont traitées au point de vue catholique.

La sentence de Bonin, condamné à mort pour viol, a été commuée en emprisonnement à vie. L'hon. juge Ramsay avait oublié que la loi condamnant à mort pour viol avait été abrogée.

Les évêques de la province de Québec s'opposent à l'aliénation des biens des Jésuites, qui devait subir sa dernière phase par la vente annoncée de l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites.

M. L.-O. David, ayant refusé de reprendre la situation qu'il occupait sous l'ancien gouvernement, entre en société avec M. Longpré et se remet à la pratique de sa profession d'avocat.

On prétend que l'hon. M. Richards, juge-en-chef de la Cour Suprême, ayant manifesté le désir d'être mis à la retraite, sa place fut offerte à l'hon. M. Blake et à l'hon. A. A. Dorion, qui, tous deux, refusèrent.

Rien d'intéressant de l'Europe. Le bill contre les socialistes a été adopté en Prusse. De grands désastres financiers ont eu lieu en Angleterre et en Belgique. Des mesures sévères vont être prises contre les Nihilistes en Russie.

M. A. Dugas, de la société Dugas & Longpré, a été nommé juge des sessions et magistrat de police, conjointement avec M. Denoyers, et M. Charland accepte la situation de protonotaire-conjoint à Saint-Jean. M. Dugas occupait une position distinguée dans le Barreau de Montréal. Personne ne conteste ses talents, sa capacité.

M. Rho, notre ancien agent à Bécancour, et dont tout le monde connaît le talent comme portraitiste, vient de partir pour la France dans le but de se perfectionner dans son art. M. Rho, qui est père de famille, n'a reculé devant aucun sacrifice pour exécuter son noble projet. Le *Canadien* fait avec raison l'éloge de son talent et de son énergie.

Les chefs orangistes arrêtés le 12 juillet dernier ont subi leur procès la semaine dernière devant la Cour criminelle de cette ville, et ont été acquittés faute de preuve, la poursuite n'ayant pas été capable de prouver que les accusés étaient Orangistes

ou appartenait à une société secrète telle que celles prohibées par la loi. Les Orangistes, qui auraient pu faire cette preuve, ont refusé de répondre pour ne pas s'incriminer, ainsi que la loi leur permettait de faire.

Les individus accusés d'avoir pris part au charivari de Sainte-Anne et au meurtre de Dépatie, subiront leur procès au prochain terme de la Cour criminelle. Dépatie est vivement regretté à Montréal, où il avait longtemps servi dans la police et était avantageusement connu.

Il était allé à Sainte-Anne pour secourir son cousin et arrêter ceux qui troublaient son repos. Il fut tué au moment où il arrêtait l'un des charivaristes.

Victor Hugo doit publier un nouveau livre de poésie intitulé : *Tout le jour*. Il faut être Hugo, dit le *Courrier des États-Unis*, pour porter le poids d'un tel intitulé.

Après ce livre de poésie viendra le *Théâtre inédit*, qui contiendra une foule de pièces qui n'ont jamais été jouées, mais que Victor Hugo veut publier avant de mourir.

M. Louis O'Leary Chaffers, élève de physique au Petit Séminaire de Québec, fils de l'hon. sénateur Chaffers, s'est embarqué pour l'Europe samedi, le 12 courant. Il doit se rendre au monastère des Chartreux, à Grenoble (France), où il prendra l'habit de cet ordre religieux. Nos meilleurs souhaits de bonheur et de persévérance à ce brave et pieux jeune homme.

On sait qu'il est question d'offrir au marquis de Lorne et à la princesse, son épouse, une résidence splendide à Montréal. Les gens d'Ontario, et le *Globe* en particulier, disent qu'ils n'ont pas d'objection à ce que les citoyens de Montréal fassent un pareil cadeau au futur gouverneur, mais ils prétendent que la résidence permanente du gouverneur ne peut être qu'à Ottawa, dans la capitale, à cause des relations qu'il est obligé d'entretenir avec le ministère.

L'*Événement* reprend sa bonne humeur ; il disait, la semaine dernière, qu'on n'était pas si mal sans gouvernement, et qu'on devrait profiter des circonstances pour essayer de s'en passer entièrement.

L'humanité a fait bien des expériences, dit-il, il reste à faire celle-là : un pays se passant de gouvernement. Si la moitié du mal que l'on dit des gouvernements est vrai, à coup sûr leur absence ne saurait être pire que leur présence.

M. Maurice, de la Pointe-St-Charles, nous exprimait, il y a quelques jours, une excellente idée. Il se proposait d'employer à défricher des terres nouvelles plusieurs de ses débiteurs, qui n'ont pas d'ouvrage durant la froide saison. Voilà un exemple à imiter ! Pourquoi, à Montréal, les hommes qui ont quelques moyens n'en feraient-ils pas autant dans leur intérêt et celui de leurs semblables ?

Samedi soir, il y avait beaucoup d'excitation dans les cercles politiques ; M. Masson était revenu, il avait passé l'après-midi enfermé avec Sir John, et on n'était pas sûr qu'il consentirait à accepter un portefeuille ; il était fortement question de M. Chapleau et de M. Mousseau. M. Chapleau ayant refusé, M. Baby l'emporta sur M. Mousseau, à qui on va offrir, dit-on, la présidence de la Chambre ou un siège sur le Banc aussitôt que la chose pourra se faire.

L'*Événement* reçoit de Montréal des lettres piquantes où l'on voit ce qui se passe dans les coulisses de notre théâtre politique. Parlant d'un dîner donné dernièrement au Windsor, à Sir John, il fait l'éloge de l'esprit déployé en cette circonstance par le chef des conservateurs et de l'habileté avec laquelle il invita Sir Francis Hincks à l'aider, ainsi que l'hon. M. Tilley, de ses conseils, dans la difficile

question du tarif et des finances. Sir John aurait prononcé des paroles de paix et de conciliation, et aurait dit qu'il ne consentirait pas à l'*impeachment* du lieutenant-gouverneur de Québec, vu que ce serait créer un précédent dangereux.

M. Charland, qui vient de remettre la charge de juge de police à Montréal, pour prendre celle de protonotaire à St-Jean, était un des orateurs politiques les plus éloquents et les plus populaires du parti libéral : au palais ou à la tribune, il parlait le français avec une élégance et une correction qu'on trouve rarement parmi nous. Il aurait pu aspirer à jouer un rôle politique, surtout dans une partie du pays où un libéral se fait facilement élire ; mais il n'a pas d'ambition, et préfère à la tourmente politique les douces jouissances de la famille et de la littérature, la sérénité des siens.

Les hons. MM. Scott, Laflamme, Pelletier et Laurier se sont remis à la pratique de leur profession. Quelques-uns sont obligés de recommencer à neuf, avec des dettes qu'ils n'avaient pas lorsqu'ils sont entrés dans le gouvernement. L'hon. M. Mills, qui n'est pas avocat, veut le devenir, et, comme il faut commencer par le commencement, il est en ce moment simple étudiant de première année.

M. Mackenzie a quitté Ottawa pour Toronto, où il va probablement s'occuper de journalisme.

Les autres ministres, étant riches et dans les affaires, ne sont pas à plaindre.

Jeudi dernier, nous avions le plaisir de serrer la main à notre ami et ancien collaborateur, M. Aimé Gelin, qui arrive de Winnipeg, où il a rempli les importantes fonctions de secrétaire privé de Son Excellence le lieutenant gouverneur, de greffier du Conseil privé de Manitoba et de celui du Nord-Ouest. M. Gelin a résigné ces fonctions pour se fixer d'une manière permanente à Montréal. Nous croyons pouvoir promettre à nos lecteurs qu'il reprendra bientôt sa précieuse collaboration à *L'Opinion Publique*.

Le *National* parlait, il y a quelques jours, des sympathies politiques et personnelles qui avaient toujours existé entre lord Dufferin et M. Mackenzie, et exprimait l'opinion que lord Dufferin, qui est un des hommes les plus marquants du parti libéral anglais, pourrait bien devenir chef de ce parti, et plus tard premier ministre d'Angleterre.

M. Gladstone, disait-il, est sur son déclin, et ses dernières exagérations l'ont rendu tellement impopulaire, qu'on est à faire des recherches pour trouver son successeur, le marquis de Hartington ne paraissant pas avoir un degré suffisant d'énergie et de popularité pour occuper cette position dangereuse. Lord Dufferin serait peut-être l'homme de la circonstance ; il en est déjà vaguement question. Son tact, sa science et son habileté le recommandent éloquentement. Il n'est donc pas impossible que lord Dufferin devienne premier ministre en Angleterre. La chose a même un certain degré de probabilité.

Léon XIII a adressé au cardinal Nina, son nouveau secrétaire, une lettre remarquable dans laquelle il signale les dangers qui menacent partout la société, et se plaint spécialement de la position faite au Saint-Siège par le gouvernement italien. Il déplore la suppression d'ordres religieux, et d'institutions de charité et de bienfaisance si nécessaires à l'Église, l'érection de temples et d'écoles hétérodoxes, et surtout l'intervention et le mauvais vouloir du gouvernement relativement à la nomination des évêques.

Vous n'ignorez pas, dit-il, monsieur le cardinal, comment, depuis l'occupation de Rome, afin de tranquilliser en partie les consciences des catholiques vivement préoccupés du sort de leur Chef, on a, dans des déclarations publiques et solennelles, protesté de vouloir laisser à l'entière liberté du Pontife la nomination des évêques dans les divers sièges d'Italie. Mais, depuis, sous prétexte que les actes de leur institution canonique n'étaient pas soumis au *placet* du gouvernement, on ne s'est pas contenté de refuser aux évêques de récente investiture les revenus de leurs menues, ce qui causait un très-grand préjudice au Saint-Siège Apostolique, contraint